

Euro-Site-Manager - Edition spéciale (Novembre 2010)

La Conférence des Parties (CdP) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), qui s'est tenue du 18 au 29 Octobre 2010 à Nagoya au Japon, a été un succès, ses résultats ont été très bien accueillis. Le Commissaire européen à l'Environnement, Janez Potocnik et le Président du Conseil européen de l'Environnement, Joke Schauvliege, considèrent que cette rencontre est un pas en avant majeur. Ce numéro spécial présente la Convention sous forme de Fiche Technique et résume les résultats les plus pertinents de la CdP pour les gestionnaires de sites et les 20 nouveaux objectifs définis.

L'Equipe Eurosite

Fiche technique: La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB)

Qu'est-ce que c'est?

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) offre un cadre juridique à la coopération mondiale sur la biodiversité. C'est l'une des trois conventions qui ont été convenues lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plus communément appelé le «Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio en 1992. Les deux autres conventions ont été la Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Quel est son but?

La CDB a trois objectifs principaux :

1. La conservation de la diversité biologique
2. L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique
3. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

En vertu de ces trois objectifs prioritaires, le texte intégral de la convention est divisé en 42 articles qui couvrent certaines questions relatives à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi qu'à la gouvernance. Plusieurs articles sont d'un intérêt particulier pour les gestionnaires d'espaces naturels, par exemple :

- Article 6: mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable
- Article 7: identification et suivi
- Article 8: conservation in situ
- Article 10: utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique
- Article 12: recherche et formation
- Article 13: éducation et sensibilisation du public
- Article 14: évaluation d'impact et réduction des effets nocifs

Lié à la CDB, un traité complémentaire, appelé Protocole de Carthage sur la biosécurité, est entré en vigueur en 2003. Ce traité vise à protéger la diversité biologique des risques potentiels posés par les organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.

Qui est impliqué ?

193 Etats du monde entier ont signé la CDB, mais une absence notable est celle des États-Unis.

Comment ça marche?

Les programmes de travail et les politiques doivent être approuvées par la Conférence des Parties (CdP), qui sont convoquées tous les deux ans pour examiner les progrès et la mise en œuvre. La dernière Conférence des Parties a été la COP10, qui a eu lieu en Octobre 2010, Nagoya, Japon. La prochaine, la CdP 11, sera accueillie par l'Inde en 2012.

La Conférence des Parties est soutenue par l'organe chargé des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), qui est composé d'experts des gouvernements, des ONG, des instituts de recherche et d'autres organisations qui fournissent des recommandations techniques concernant la mise en œuvre. De plus, des groupes de travail sont convoqués pour une durée limitée, pour traiter de questions spécifiques. Une fois créés, ces « groupes de travail ad hoc » de durée non limitée sont ouverts à toutes les parties ainsi qu'à certains observateurs.

Programmes thématiques

La CDB a sélectionné sept thèmes de travail relatifs à des aspects particuliers de la conservation de la biodiversité, qui sont mis en œuvre par les parties à la CDB avec l'appui du secrétariat et d'autres organisations. Les programmes thématiques couvrent les domaines suivants:

- Diversité biologique agricole
- Diversité biologique des terres arides et sub-humides
- Diversité biologique des forêts
- Diversité biologique des eaux intérieures
- Diversité biologique insulaire
- Diversité biologique marine et côtière
- Diversité biologique des montagnes

Dates à retenir

Les Nations Unies ont déclaré le 22 mai comme Journée internationale de la biodiversité, pour commémorer le jour de l'adoption du texte de la convention. Les Nations Unies ont également déclaré l'année 2010 comme l'Année internationale de la biodiversité et 2011 comme l'Année internationale des forêts.

Le Secrétariat

Le Secrétariat de la CDB a été créé pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et est basé à Montréal, Canada. Le secrétariat peut être contacté à:

Adresse: 413 rue Saint-Jacques, bureau 800, Montréal, QC H2Y 1N9, Canada

Téléphone: +1 514 288 2220

Courrier électronique: secretariat@cbd.int

Site Web: www.cbd.int

Euro-site-Manager Edition spéciale:

Compte-rendu de la COP10 de la CDB à Nagoya, au Japon, 18 – 29 octobre 2010

1. Résumé et analyse des négociations de la COP10 de la CDB

La COP10 de la CDB a été largement saluée comme un succès grâce aux accords conclus entre les 193 parties sur un large éventail de questions. En particulier, il y a eu une "standing ovation" pendant la plénière lorsque le nouveau protocole de

Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA/ABS) a finalement été décidé après plusieurs années de négociations. Arriver à un accord sur l'APA était essentiel pour la réussite de l'ensemble de la conférence car plusieurs pays en développement avaient dit qu'il serait impossible de parvenir à un accord sur l'un des autres éléments si un accord n'était pas atteint sur l'APA. Toutefois, d'autres accords ont également été conclus, avec l'adoption d'un plan stratégique révisé pour la période 2011 - 2020 contenant de nouveaux objectifs pour la biodiversité, une décision prise sur la mise en œuvre du plan de financement de la biodiversité de la CDB, connu sous le nom «Stratégie pour la mobilisation des ressources», et un total de quarante-sept décisions adoptées sur une série de questions. Le succès de la conférence contraste avec l'impossibilité de parvenir à un accord lors de la conférence de l'ONU sur le changement climatique de Copenhague en 2009. Nombreux sont ceux qui ont salué le succès de la COP10 de la CDB qui a permis de rétablir la confiance dans le système des Nations Unies pour les accords multilatéraux sur l'environnement.

Toutefois, alors que la conférence a été sans aucun doute un succès en aboutissant à un accord, il y a eu aussi quelques critiques. Certains participants ont estimé qu'un compromis sur l'APA a finalement été adopté parce que les textes litigieux ont été tout simplement supprimés et que l'accord final n'est pas clair et qu'il peut être l'objet d'un large éventail d'interprétations qui sont susceptibles de créer une insécurité juridique et des difficultés de mise en œuvre. En ce qui concerne le Plan stratégique et les nouveaux objectifs pour la diversité biologique, certains participants ont estimé que les objectifs fixés pour la biodiversité sont trop faibles et manquent d'ambition. Par exemple, les ONG avaient demandé que les objectifs des aires protégées soient fixés à 25% pour les zones terrestres et à 15% pour les zones marines, mais les accords définitifs sont seulement respectivement de 17% et 10%. En ce qui concerne la décision relative à la stratégie de financement, les pays en développement ont fait pression pour que la CDB se mette d'accord sur des objectifs et des indicateurs, tandis que le résultat final est partiellement atteint en se mettant d'accord sur les indicateurs et sur un calendrier dans lequel se fixer des objectifs.

Toutefois, compte tenu de ce qui a été réalisé au sein de la conférence où participaient 193 signataires de la convention et environ 7.000 délégués, et alors qu'à certains moments il semblait peu probable d'aboutir à un accord, la plupart des gens reconnaissent le succès de la conférence et se félicitent des résultats. Parmi ceux-ci, le Commissaire à l'Environnement Janez Potočnik, qui a publié une déclaration conjointe avec le Président du Conseil européen à l'Environnement, Joke Schauvliege, "accueillant chaleureusement" les résultats de la CdP 10 et disant : "Nagoya a été un grand pas en avant. Nous espérons que les générations futures le considéreront comme le «point de basculement» qui a sorti notre planète du bord du gouffre d'une catastrophe écologique » "Pour lire la déclaration complète du commissaire de l'UE, visitez le lien: [Http://europa.eu / rapide / pressReleasesAction.do? de référence = MEMO/10/538 & format = HTML & aged = 0 & language = FR & guiLanguage = fr](http://europa.eu/rapide/pressReleasesAction.do?de_référence=MEMO/10/538&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

2. Principaux résultats des négociations de la CDB

2.1 Adoption du Protocole d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation (APA)

Un accord sur l'accès et le partage des avantages a été adopté, appelé le «Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Cela a été une étape majeure car son adoption est le fruit de nombreuses années de négociation. Le protocole définit les

règles et procédures de mise en œuvre du troisième objectif de la CDB, à savoir assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il devrait entrer en vigueur à partir de 2015. Le texte final n'est pas encore disponible, mais la version préliminaire non éditée du protocole qui a été adopté par la plénière de la CDB est disponible à l'adresse : www.cbd.int/cop/cop-10/doc/advance-final-unedited-texts/advance-inédit-version-ABS-Protocole-note-fr.doc

2.2 Adoption d'un nouveau plan stratégique de la CDB et des objectifs de biodiversité

Le Plan stratégique a été révisé et mis à jour et une nouvelle version approuvée pour la période 2011 - 2020 avec une mission, buts et objectifs stratégiques qui visent à inspirer un large éventail d'actions par les parties à la CDB et autres parties prenantes. La CDB a également exhorté les gouvernements à élaborer leurs propres objectifs nationaux et régionaux et à mettre à jour leurs plans d'action sur la biodiversité, et à se conformer aux mesures et objectifs énoncés dans ce nouveau plan stratégique. Le texte préliminaire non éditée du nouveau plan stratégique peut être consulté sur : www.cbd.int/cop/cop-10/doc/advance-final-unedited-texts/advance-unedited-version-strategic-plan-footnote-en.doc

Une nouvelle vision:

Le Plan stratégique avec pour vision un monde où:

« Vivre en harmonie avec la nature où, d'ici 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée durablement en maintenant les services rendus par les écosystèmes, soutenant une planète en bon état et fournissant des bénéfices essentiels pour tous »

Une nouvelle mission

Le Plan stratégique décrit également la nouvelle mission 2011-2020 qui est de *« prendre des mesures effectives et des actions urgentes pour arrêter la perte de biodiversité de manière à s'assurer que d'ici 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels garantissant ainsi la variété de la vie sur la planète et contribuant au bien-être et à l'éradication de la pauvreté.*

Pour ce faire, les pressions sur la biodiversité sont réduits, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées de manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable; des ressources financières adéquates sont fournies, les capacités sont renforcées, les questions de biodiversité et valeurs intégrées, des politiques appropriées sont effectivement appliquées, et la prise de décision est basée sur une science solide et le principe de précaution.

Nouveaux objectifs pour la biodiversité

De nouveaux objectifs pour la biodiversité ont été convenus, sous le nom «objectifs Aichi» pour vingt différents domaines de travail. Ils sont organisés en cinq principaux objectifs stratégiques, leur liste complète est donnée à la fin de ce rapport. Parmi ces objectifs, l'un des plus pertinents pour les gestionnaires de sites est l'objectif n°11 sur les aires protégées, qui stipule que:

«En 2020, au moins 17 pour cent de l'eau terrestre et par voie, et 10 pour cent des zones côtières et marines, en particulier les zones d'une importance particulière pour les services de la biodiversité et des écosystèmes, sont conservés par le biais efficacement et équitablement gérées, les systèmes écologiquement représentatifs et bien connecté des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation à base territoriale, et intégrée dans l'ensemble du paysage et des paysages marins. »

2.3 Progrès réalisés sur le financement

Un plan de financement connu sous le nom «Stratégie pour la mobilisation des ressources» avait déjà été adopté lors de la dernière Conférence des Parties, mais la CdP 10, a abouti à une décision sur les activités et indicateurs pour sa mise en application, ainsi que sur les besoins de nouveaux financements pour adoption à la CdP 11. Il vise à accroître les sources de financement pour la biodiversité à partir d'un éventail de sources, y compris : les budgets d'aide au développement, les budgets publics nationaux, le secteur privé et les ONG. Il est également demandé aux pays d'évaluer leurs propres besoins de financement, les lacunes et les priorités et d'élaborer leurs propres plans de financement nationaux. Pour lire le texte intégral (version non éditée) de la décision concernant la stratégie pour la mobilisation des ressources, veuillez consulter le site: [www.cbd.int/cop/cop-10/doc/advance-final-unedited-texts/advance-unedited- Version Resorce-mobilisation-fr.doc](http://www.cbd.int/cop/cop-10/doc/advance-final-unedited-texts/advance-unedited-Version-Resorce-mobilisation-fr.doc)

Lors de la conférence, certaines des parties à la Convention ont également annoncé d'importants engagements de financement pour la biodiversité, en particulier le Japon qui s'est engagé à consacrer \$ 2 milliards (€ 1,460 millions d'euros) pour protéger la biodiversité dans les pays en développement. Des engagements de financement ont également été annoncés par d'autres pays, dont plusieurs pour soutenir le programme de travail de CBD sur les aires protégées.

2.4 Les décisions adoptées au cours de la COP10

Quarante-sept décisions ont été adoptées lors de la COP10. Ceux d'un intérêt particulier pour les gestionnaires de sites européens, comprennent notamment:

- Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011 – 2020 : demande à l'ONU de consacrer cette décennie à la biodiversité.
- Stratégie mondiale pour la conservation des plantes: demande l'adoption d'une version actualisée de la stratégie, avec de nouveaux objectifs, pour la période 2011 à 2020.
- Communication, éducation et sensibilisation du public: appelle un travail renforcé sur la communication et la sensibilisation, pour poursuivre l'élan généré au cours de 2010.
- Eaux intérieures : souligne la pression croissante sur les ressources en eau à travers le monde et les liens avec la biodiversité et appelle à des efforts renforcés pour protéger les eaux intérieures.
- Biodiversité marine et côtière : met en évidence un certain nombre de domaines d'action, y compris : l'identification des Zones Ecologiques ou Biologiques Sensibles, la pêche illégale et non durable; la fertilisation et l'acidification des océans, etc
- Diversité biologique des montagnes : propose des actions pour préserver la biodiversité en montagne, notamment par la création de corridors de conservation et une meilleure connectivité.
- Aires protégées : souligne les questions nécessitant une plus grande attention, notamment, le financement durable, le changement climatique, l'efficacité de la gestion, la gestion des espèces invasives; les aires marines protégées; les eaux intérieures; la restauration de l'habitat et la valorisation des services écologiques.
- Biodiversité et changements climatiques : les discussions sur cette décision ont principalement porté sur la géo-ingénierie, la nécessité d'une plus grande coopération entre les trois conventions de Rio des Nations Unies, et l'initiative REDD + (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation), ainsi que des mesures pour évaluer et réduire les impacts du changement climatique sur la biodiversité et promouvoir des approches écologiques pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.
- Diversité biologique agricole : parmi les questions traitées, discussions sur la façon de promouvoir les effets positifs des biocarburants et de l'apport d'éléments nutritifs

et comment en minimiser les impacts négatifs ainsi que sur la nécessité de conserver la biodiversité génétique.

- Diversité biologique des forêts : souligne la nécessité d'une plus grande coopération avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et autres instances internationales.
- Biocarburants et diversité biologique : souligne la nécessité de promouvoir le positif, tout en minimisant les impacts négatifs des biocombustibles sur la diversité biologique.
- Espèces exotiques envahissantes : comprend un engagement à établir un nouveau groupe d'experts chargé d'élaborer les moyens pour limiter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes

Pour lire l'intégralité des textes de toutes les décisions adoptées à la CdP de la CDB, s'il vous plaît visitez le site Web: <http://www.cbd.int/nagoya/outcomes/>

3. Annonces faites pendant la COP10 de la CDB

3.1 Nouveau fonds pour la sauvegarde des espèces

Le Fonds mondial pour l'environnement, la Banque mondiale et l'UICN ont annoncé la création d'un nouveau fonds «Sauver nos Espèces » pour des projets de conservation «sur le terrain" qui visent à conserver les espèces. Ils demandent aux entreprises de s'engager à y contribuer afin de créer d'ici à 2015 le plus grand fonds jamais consacré aux espèces. Nokia est la première entreprise à adhérer au système et à faire un don. Plus d'informations sur le fonds est disponible sur le site: www.sospecies.org

3.2 Liste Rouge

L'UICN a présenté les conclusions d'une nouvelle étude qui montre qu'un cinquième des vertébrés de la planète sont menacés d'extinction. L'étude sera publiée dans la revue «Science» ; c'est à ce jour l'évaluation la plus complète des vertébrés du monde. Elle a montré que l'Asie du Sud a connu la plus spectaculaire disparition récente d'espèces, en partie due à l'expansion de la culture du palmier à huile, l'exploitation forestière, la conversion agricole et la chasse non durable. Il y a également eu des pertes importantes chez les amphibiens dans le monde entier en raison d'une maladie fongique. Cependant, plus positivement, l'étude a également montré que lorsque des efforts de conservation ciblés ont été faits, l'état de la biodiversité s'est amélioré. La situation s'est améliorée pour plusieurs espèces, par exemple, suite à la réintroduction de quelques espèces qui étaient auparavant à l'état sauvage et au succès de la lutte des espèces exotiques envahissantes sur les îles qui avaient menacé les espèces indigènes. L'UICN a aussi plaidé pour que la CdP de la CDB aboutisse à un nouveau financement des mesures de conservation, intensifie ses efforts pour protéger les espèces. Plus d'informations sont disponibles sur le site UICN Liste Rouge: www.iucnredlist.org/news/vertebrate-story

3.3. Plate-forme internationale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écologiques

Une décision importante de la CdP de la CDB a été de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'établir dès que possible, une plate-forme internationale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écologiques (IPBES). Ce groupe travaillerait d'une manière similaire au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies et fournirait aux gouvernements et aux décideurs des informations scientifiques sur la biodiversité et les services écologiques.

Pour suivre l'établissement de la plate-forme, vous pouvez consulter le site:
<http://ipbes.net/>

3.4 Nouveau Partenariat Banque mondiale sur la comptabilité verte nationale

Au cours de la CdP de la CDB, la Banque mondiale a annoncé qu'elle met en place un nouveau partenariat pour évaluer les services rendus par les écosystèmes qui poursuivra les travaux du groupe TEEB. L'objectif est d'aller plus loin que d'identifier les avantages économiques offerts par les services écologiques, en aidant les pays en développement à intégrer dans leurs systèmes de comptabilité nationale les services rendus par les écosystèmes. On espère qu'en donnant une valeur économique aux services rendus par les écosystèmes dans la comptabilité nationale, les décideurs seront incités à mieux gérer et protéger leurs actifs naturels comme les forêts, les zones humides et des récifs coralliens. Le partenariat comprendra pays développés et pays en développement, les organisations internationales comme le PNUE, les ONG et l'organisation mondiale pour les décideurs politiques, GLOBE International. Ce projet est un projet pilote dans l'espoir que d'autres pays prennent les mêmes méthodes. Pour plus d'informations, voir le communiqué de presse sur le site Web de la Banque mondiale:
<http://go.worldbank.org/K09MJRI6G0>

3,5 Angela Merkel reçoit le prix de la biodiversité

La chancelière allemande Angela Merkel a reçu le prix MIDORI pour la biodiversité, pour son leadership sur les problèmes environnementaux mondiaux et en reconnaissance de ses efforts au cours de l'Année internationale de la biodiversité. Le Prix Midori est organisé par la Fondation AEON environnement et le ministère japonais de l'Environnement. La chancelière Merkel a reçu prix de 500 000 \$ (environ € 350.000). Au cours de la CdP de la CDB, AEON Foundation Environmental et le Secrétariat de la CDB ont également convenu de coopérer à l'avenir pour conserver la biodiversité, y compris par la mise en œuvre des programmes de biodiversité tels que l'éducation environnementale, la plantation d'arbres et promouvoir le prix de la biodiversité MIDORI. Pour plus d'informations, voir le communiqué de presse sur le site Web de la CDB:
www.cbd.int/doc/press/2010/pr-2010-10-29-cop-midori-en.pdf

4. Développements futurs Au-delà de la fin de la CdP de la CDB 10

4,1 Année internationale des forêts - 2011

Bien que la fin de l'année 2010 marque la fin de l'Année internationale de la biodiversité, c'est aussi le début de l'Année internationale des forêts que l'ONU a déclaré pour 2011. L'objectif est de sensibiliser sur la gestion durable, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et un certain nombre d'événements et d'activités sont prévues. Nous prévoyons également de traiter cette question dans l'un des Euro l'année prochaine-Site-gestionnaires des rapports spéciaux. Pour plus d'informations sur la façon dont vous pouvez vous impliquer, s'il vous plaît visitez le site Web à l'adresse:
www.un.org/en/events/iyof2011/

4.2 La prochaine conférence de la CDB - COP11

La prochaine CdP de la CDB sera accueillie par l'Inde à New Delhi le 8 - 19 Octobre 2012.

4.3 Conférence Rio +20, mai 2012

En guise de suivi à la Conférence de Rio en 1992, l'ONU se prépare à une conférence sur le développement durable, qui aura lieu à Rio en 2012, également connu sous CDD 2012 ou Rio +20. Au cours de la CdP de la CDB il a été convenu de renforcer la coopération avec les deux autres conventions sur la désertification et le changement climatique dans la perspective de la conférence de Rio +20. Rio +20 se concentrera sur deux thèmes: le développement d'une économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté et les cadres institutionnels pour le développement durable. Pour les dernières informations, nouvelles et informations sur la conférence, commenter et influencer le processus, veuillez visitez le site Web: www.uncsd2012.org

Principales sources d'informations complémentaires :

<http://www.cbd.int/abs/>

<http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=296&ArticleID=4028&l=fr>

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/entrees-thematiques_830/environnement-developpement-durable_1042/gouvernance-internationale-environnement_20097/index.html